

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 110.389.394 dinars, un actif net de 110.014.558 dinars et un bénéfice de la période de 1.582.479 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Avril 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	84 569 498	65 760 589	82 707 752
Obligations et valeurs assimilées		84 569 498	65 760 589	80 627 452
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	2 080 300
Placements monétaires et disponibilités		25 819 597	16 558 370	24 001 854
Placements monétaires	5	15 041 182	5 106 086	18 979 905
Disponibilités		10 778 415	11 452 284	5 021 949
Autres actifs	6	299	7 406	264
TOTAL ACTIF		110 389 394	82 326 365	106 709 870
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	340 896	406 531	309 578
Autres créditeurs divers	8	33 940	23 969	37 598
TOTAL PASSIF		374 836	430 500	347 176
ACTIF NET				
Capital	9	102 804 808	80 923 433	100 820 391
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 649 528	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 560 222	972 433	5 542 304
ACTIF NET		110 014 558	81 895 865	106 362 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		110 389 394	82 326 365	106 709 870

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/2023 au 31/03/2023</i>	<i>du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>1 349 551</u>	<u>888 048</u>	<u>4 354 227</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 349 551	888 048	4 354 227
Revenus des placements monétaires	11	<u>188 179</u>	<u>205 678</u>	<u>947 711</u>
Revenus des prises en pension	12	287 560	-	645 454(*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>1 825 290</u>	<u>1 093 726</u>	<u>5 947 392</u>
Intérêts des mises en pension		-	(1 209)	(1 209)
Charges de gestion des placements	13	(240 614)	(151 028)	(751 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 584 677</u>	<u>941 490</u>	<u>5 194 756</u>
Autres charges	14	(35 787)	(27 004)	(126 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 548 890</u>	<u>914 485</u>	<u>5 067 874</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		11 332	57 948	474 430
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>1 560 222</u>	<u>972 433</u>	<u>5 542 304</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11 332)	(57 948)	(474 430)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		16 220	23 741	23 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 489	19 922	83 043
Frais de négociation		(120)	(1 265)	(1 441)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 582 479</u>	<u>956 884</u>	<u>5 173 217</u>

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>du 01/01/2023 au 31/03/2023</i>	<i>du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 582 479</u>	<u>956 884</u>	<u>5 173 217</u>
Résultat d'exploitation	1 548 890	914 485	5 067 874
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 489	19 922	83 043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 220	23 741	23 741
Frais de négociation de titres	(120)	(1 265)	(1 441)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 069 385</u>	<u>11 464 970</u>	<u>31 715 465</u>
Souscriptions			
- Capital	15 774 400	19 226 100	71 405 600
- Régularisation des sommes non distribuables	2 796	3 727 138 (*)	13 875 773
- Régularisation des sommes distribuables	967 982	135 832 (*)	1 951 930
Rachats			
- Capital	(13 823 870)	(9 671 000)	(45 244 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 498)	(1 875 216) (*)	(8 796 337)
- Régularisation des sommes distribuables	(849 425)	(77 884) (*)	(1 477 501)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 651 864</u>	<u>12 421 854</u>	<u>36 888 683</u>
ACTIF NET			
En début de période	106 362 694	69 474 011	69 474 011
En fin de période	110 014 558	81 895 865	106 362 694
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	843 715	582 099	582 099
En fin de période	860 038	677 650	843 715
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>127,918</u>	<u>120,852</u>	<u>126,064</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,47%</u>	<u>1,26%</u> (*)	<u>5,63%</u>

(*) Retraités pour besoin de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Mars 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Mr. le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l' « UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 84.569.498 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			81 104 835	84 569 498	76,87%
Obligations des sociétés			15 015 883	15 447 605	14,04%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	600 000	605 807	0,55%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8.3%	4 109	82 180	86 038	0,08%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000	1 036 384	0,94%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 500 000	2 520 712	2,29%
TN0006610513	ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	400 000	423 846	0,39%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	500 000	520 932	0,47%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	500 000	520 574	0,47%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	582 000	598 344	0,54%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 132 770	1,94%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	22 593	23 553	0,02%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	5 038	100 729	102 462	0,09%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2.5%	187	3 740	3 798	0,00%
TN0007310451	HL 2018-1 8.3%	15 000	300 000	316 809	0,29%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	300 000	309 688	0,28%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	2 000 000	2 002 350	1,82%
TN0002102101	TLF A 11.4%	8 000	333 440	355 588	0,32%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	472 000	507 222	0,46%
TN0002101996	TLS2018-1 7.95%	16 000	319 200	337 545	0,31%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	3 000 000	3 043 184	2,77%
Emprunt national			42 950 000	44 662 074	40,60%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 054 799	1,87%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 056 390	1,87%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 065 455	6,42%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 002 339	0,91%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 183 058	2,89%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 180 754	2,89%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 501 132	5,00%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000	16 512 809	15,01%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 105 337	3,73%
BTA			23 138 952	24 459 819	22,23%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	1 952 168	1,77%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 391 527	8,54%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 116 125	11,92%
TOTAL			81 104 835	84 569 498	76,87%
Pourcentage par rapport à l'Actif					76,61%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 15.041.182 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
TNSLNTDWGR75	Certificats de dépôt	4 820 439	4 963 775	4,51%
	Certificat de dépôt BTK au 06/05/2023 à 7,4% 180 jours	4 820 439	4 963 775	4,51%
	Créances sur opérations de pensions livrées	9 999 775	10 077 406	9,16%
	Pension livrée AMEN BANK au 03/04/2023 à 9,02% pour 33 jours	4 999 432	5 038 244	4,58%
	Pension livrée BIAT au 03/04/2023 à 9,02% pour 33 jours	5 000 343	5 039 162	4,58%
	TOTAL	14 820 214	15 041 182	13,67%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			13,63%

Note 6: Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2023 à D : 299 contre D : 7.406 au 31 Mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
RS sur achats Obligations	299	7 406	264
Total	299	7 406	264

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2023 à D : 340.896 contre D : 406.531 au 31 Mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	106 939	75 514	106 125
Dépositaire	53 266	72 473	52 161
Distributeurs	180 691	258 544	151 292
Total	340 896	406 531	309 578

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2023 à D : 33.940 contre D : 23.969 au 31 Mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
	-	-	-
Etat, retenue à la source	9 733	-	15 917
Redevance CMF	9 310	6 908	9 090
Charges à payer	14 897	17 060	12 591
Total	33 940	23 969	37 598

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	100 820 391
Nombre de titres	843 715
Nombre d'actionnaires	595

Souscriptions réalisées

Montant	15 774 400
Nombre de titres émis	132 008
Nombre d'actionnaires nouveaux	118

Rachats effectués

Montant	(13 823 870)
Nombre de titres rachetés	(115 685)
Nombre d'actionnaires sortants	49

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	16 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 489
Frais de négociation de titres	(120)
Régularisation des sommes non distribuables	298

Capital au 31-03-2023

Montant	102 804 808
Nombre de titres	860 038
Nombre d'actionnaires	664

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 1.349.551 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, contre D : 888.048 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	267 551	582 137	3 114 465
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 082 000	305 911	1 239 762
Total	1 349 551	888 048	4 354 227

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 188.179 contre D : 205.678 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts	66 040	94 733	446 199
Intérêts des certificats de dépôt	122 139	110 945	501 513
Total	188 179	205 678	947 711

Note 12 : Revenus des mises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	287 560	-	645 454
Total	287 560	-	645 454

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du à D : 240.614 contre D : 151.028 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022 se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	106 939	75 514	375 713
Rémunération du dépositaire	26 735	18 879	93 928
Rémunération des distributeurs	106 939	56 636	281 785
Total	240 614	151 028	751 427

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 35.787 contre D : 27.004 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Redevance CMF	26 735	18 879	93 928
Taxes	3 432	2 531	10 264
Frais bancaires	43	29	118
Frais de publications	1 350	1 428	5 790
Honoraires commissaire aux comptes	1 761	1 672	6 781
Jetons de Présence	2 466	2 466	10 000
Total	35 787	27 004	126 883

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2021, cette commission a été ramenée à 0,3% TTC l'an, pour une période de 12 mois du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.